

Comité Directeur

Réunions par visioconférence du 10 et du 12 novembre 2020

Note de synthèse

Suite au report de l'Assemblée Générale qui était prévue le 7 novembre à Tomblaine en présentiel, le Comité Directeur de la LEGE s'est réuni par deux fois en visioconférence dans la semaine du 9 au 15 novembre.

La réunion du 10 novembre était principalement destinée à statuer sur la suite à donner à la 3^{ème} annulation consécutive de l'AG et de l'élection du nouveau Comité Directeur. Le choix était soit de reporter l'AG au début de l'année 2021 en espérant qu'à cette date elle pourrait se tenir dans des conditions « normales », soit de l'organiser par voie électronique en communiquant à tous les Présidents de clubs les différents rapports par courriel et en réalisant les votes par un moyen électronique.

Concernant le premier point, les membres du Comité Directeur ont décidé à l'unanimité, via un vote électronique, qu'il ne fallait pas reporter une nouvelle fois cette AG mais de trouver une solution pour l'organiser par voie numérique.

Sur ce deuxième point il y a eu un débat pour savoir s'il fallait faire appel à la société LUMI, moyennant un coup de 1800 € TTC, ou s'il fallait mettre en place une solution par nos propres moyens, avec un moindre degré d'anonymat.

Le Président Régis Noizet a considéré que le nombre de présents à cette réunion en visioconférence du 10 novembre (4 sur 10 et 2 pouvoirs) n'était pas suffisant pour prendre une décision sur un point aussi important et d'autre part qu'il fallait avoir l'avis de la CSOE (Commission de Surveillance des Opérations Électorales) sur cette question.

La réunion du 12 novembre a réuni 8 membres du Comité Directeur et le Président de la CSOE.

A l'issue de cette réunion, la décision a été prise par un vote de 5 voix pour et 3 abstentions, d'organiser le vote par nos propres moyens techniques en confiant sa gestion entièrement à la CSOE. La solution présente les mêmes niveaux de sécurité et de confidentialité qu'un vote par correspondance. Un « bulletin » de vote électronique sera envoyé par courriel le jeudi 26 novembre à 10 heures. Les Présidents de clubs pourront voter jusqu'au samedi 28 novembre à 17h heures. Chaque vote sera directement transmis dans un fichier que ne sera accessible qu'à la CSOE pour faire les contrôles, la pondération et le dénombrement.

Le Secrétaire Général

Jean-Pierre LIST

Le Président de la LEGE

Régis Noizet